

.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL

.....
UNIVERSITÉ THOMAS SANKARA

.....
PRÉSIDENCE

Saaba, le 07 JUIL 2026

N° 2026-026/MESRI/SG/UTS/P/VP-RCU/ED

COMMUNIQUE

Appel à candidatures pour le recrutement d'étudiants en thèse de Doctorat

Le Camarade Président de l'Université Thomas SANKARA (UTS) porte à la connaissance du public qu'il est ouvert au titre de la rentrée universitaire 2026-2027, au sein de l'École doctorale, le recrutement d'étudiants en première année de Doctorat unique dans les domaines suivants :

- Sciences Économiques et de Gestion ;
- Sciences Juridiques (Droit Privé et Droit Public) et Science Politique ;
- Sciences et Technologies.

Ces formations doctorales se dérouleront sur une période réglementaire de trois (03) ans, soit sur six (06) semestres.

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE, CRITERES DE RECRUTEMENT ET COMPOSITION DU DOSSIER

I.1 Conditions de candidature

Pour prétendre à une inscription en thèse, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- ❖ être titulaire du diplôme de DEA ou de Master recherche ou de tout autre titre jugé équivalent ;
- ❖ avoir eu au moins 12/20 de moyenne au DEA ou au Master recherche ou tout titre jugé équivalent ;
- ❖ avoir l'accord écrit d'un Enseignant-Chercheur de Rang A, membre ou associé, d'un des laboratoires de l'École doctorale de l'UTS pour son encadrement.

NB. Les candidats issus d'institutions privées d'enseignement supérieur doivent disposer d'un diplôme reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) et en fournir la preuve.

I.2 Critères de recrutement

Les Enseignants-Chercheurs de rang A des formations doctorales de chaque laboratoire présélectionnent au sein du laboratoire, les candidats admissibles à une inscription en thèse selon les critères suivants :

- ❖ la moyenne obtenue au DEA ou au Master recherche ou tout titre jugé équivalent ;
- ❖ l'originalité du sujet et la qualité scientifique du projet de recherche ;
- ❖ la limite des capacités d'encadrement du directeur de thèse pressenti ;
- ❖ la possibilité de constituer un comité de thèse d'au moins trois (03) membres pour l'encadrement de la thèse.

Les candidats admissibles ne seront définitivement déclarés admis à l'inscription en thèse qu'après la vérification et la validation des dossiers de candidature par le Conseil de direction de l'Ecole doctorale. La liste des candidats retenus sera transmise à la Direction des Affaires académiques, de l'Orientation et l'Information (DAOI) pour la programmation des inscriptions, après autorisation du Président.

I.3. Composition du dossier de candidature

La procédure de candidature se fait entièrement sur la plateforme Campus Faso : www.campusfaso.bf selon les étapes suivantes et avec l'ensemble des pièces ci-dessous énumérées :

- 1) Créer son Identifiant National d'Etudiant (INE) pour ceux qui n'en disposent pas sur la plateforme www.campusfaso.bf en cliquant sur « Ouvrir mon compte » puis sur le menu « inscription ancien Bac » pour les nationaux ou sur « Bac étranger » pour les non nationaux ;
- 2) Se connecter avec son INE et son mot de passe et déposer en ligne son dossier de candidature pour le recrutement sur la plateforme www.campusfaso.bf via le menu « candidature » en suivant les instructions ;
- 3) Joindre les documents numériques suivants :
 - une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance (scannée au format PDF) ;
 - les photocopies légalisées des diplômes du Baccalauréat, de la Licence et du Master/autres diplômes **dans un fichier unique** (format PDF) ;
 - la preuve de la reconnaissance du diplôme de Master/autres par le CAMES s'il y a lieu ;
 - les photocopies légalisées des relevés de notes de tout le cursus universitaire dans l'ordre dans **un fichier unique** (format PDF) ;
 - un curriculum vitae daté et signé (au format PDF) ;
 - une lettre de motivation exprimant clairement les objectifs poursuivis par le candidat (au format PDF) ;
 - un projet de recherche d'au moins 5 pages comprenant une problématique et une esquisse de la méthodologie ;
 - l'accord signé d'un Enseignant-Chercheur de Rang A, membre ou associé, d'un laboratoire de l'Ecole doctorale de l'UTS pour l'encadrement et, s'il y a lieu, celui également du codirecteur habilité à encadrer des thèses ;
 - une pièce d'identité ou le passeport (scanné au format PDF).

II. FRAIS DE TRAITEMENT DU DOSSIER, D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

II.1. FRAIS DE TRAITEMENT

Les frais de traitement du dossier s'élèvent à **15 500 FCFA** payables sur la plateforme Faso Arzeka. Ces frais sont non remboursables.

NB : La validation de la candidature est conditionnée par le paiement des frais de traitement du dossier sur la plateforme Faso Arzeka.

II.2. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à **51 500 FCFA/An** pour les candidats des pays de la zone UEMOA et à **252 000 FCFA/An** pour les candidats des pays de la zone hors UEMOA.

II.3. FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation ou frais de laboratoire se présentent comme suit :

❖ **Sciences Économiques et de Gestion & Sciences Juridiques et Politiques :**

- **1^{ère} année : octobre 2026 à juillet 2027 : 303 000 FCFA ;**
- **2^{ème} année : octobre 2027 à juillet 2028 : 303 000 FCFA ;**
- **3^{ème} année : octobre 2028 à juillet 2029 : 303 000 FCFA.**

❖ **Sciences et Technologies :**

- **1^{ère} année : octobre 2026 à juillet 2027 : 503 000 FCFA ;**
- **2^{ème} année : octobre 2027 à juillet 2028 : 503 000 FCFA ;**
- **3^{ème} année : octobre 2028 à juillet 2029 : 503 000 FCFA.**

III. PERIODE DE DEPOT

La réception des dossiers se fera en ligne **du 15 juillet au 15 septembre 2026.**

NB : Pour de plus amples informations, contacter le Secrétariat du Directeur de l'Ecole Doctorale de l'Université Thomas SANKARA au 73 65 99 90 (appel et WhatsApp), email : ecoledoctorale@uts.bf.

Le Président



Pr T. Didier ZOUNGRANA
Professeur Titulaire en économie